

CommuniquÉ de presse

Mercredi 9 février 2022

**LES AVANCÉES DU PLAN DE PRÉVENTION ET LUTTE**

**CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES**

A la demande du président de la République, un groupe de travail interministériel portant sur les violences sexuelles avait été installé le 23 février 2021 par Jean-Michel BLANQUER, ministre de l’Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et Adrien TAQUET, Secrétaire d’État chargé de l’Enfance et des Familles.

Le 8 juillet dernier un plan avait été annoncé pour prévenir et mieux repérer au sein de l’école les violences sexuelles dont pourraient être victimes les enfants dans leur environnement familial.

Le 8 février, le comité de suivi s’est réuni pour faire le point sur ces mesures et a acté des avancées très concrètes, qui se traduisent par :

* **Le dépistage des violences sexuelles intrafamiliales** à l’occasion des visites médicales obligatoires ;
* **Un renforcement de la formation des professionnels de l’éducation nationale** sur la question des violences sexuelles et **la création d’un vadémécum spécifique** pour leur permettre d’organiser des sessions d’information auprès des enfants de tout âge ;
* **La facilitation des interventions des associations** à travers une circulaire qui clarifie et rappelle les modalités de recours aux associations au sein de l’école ;
* **La diffusion d’une liste des associations agréées** par le ministère de l’Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports pour intervenir sur ces thématiques, regroupées sur un site accessible à tous les chefs d’établissements et les professionnels de l’éducation nationale ;
* **Le financement par le secrétariat d’État à l’Enfance et aux Familles d’un million d’euros à destination des associations** pour déployer de nouvelles actions de sensibilisation au sein des établissements scolaires.

Ces mesures ont pour objectifs de donner aux enfants de nouvelles ressources pour oser briser la loi du silence. Elles s’inscrivent dans le prolongement des dispositifs mis en place par le ministère de l’Éducation nationale, de le Jeunesse et des Sports en matière d’égalité filles-garçon, d’éducation à la sexualité et de lutte contre le harcèlement, et des actions menées par le secrétariat d’État à l’Enfance et aux Familles, notamment à travers le plan de lutte contre les violences faites aux enfants.

Vous trouverez :

* **Le vadémécum** sur les violences sexuelles intrafamiliales destiné aux professionnels de l’éducation nationale : [vademecum\_lutte\_violences\_sexuelles\_intrafamiliales](https://eduscol.education.fr/document/12583/download?attachment)
* **Le répertoire des actions et outils pédagogiques** sur la prévention des violences faites aux enfants, destiné aux professionnels du périscolaire et extrascolaire : [repertoire\_lutte\_contre\_violences\_enfants\_promotion\_droits\_2022.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/repertoire_lutte_contre_violences_enfants_promotion_droits_03022022.pdf)

**Contacts presse :**

**Ministère de l’Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports**

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : [spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)

**Secrétariat d’État chargé de l’Enfance et des Familles**

Mel : [sec.presse.enfance@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.enfance@sante.gouv.fr)